

**Direction générale | Director General**

50, avenue Westminster sud, Montréal-Ouest (Québec) H4X 1Y7
50 Westminster Avenue South, Montreal West, Quebec H4X 1Y7

☎ (514) 484-8716

☎ (514) 481-4870

Annie St-Gelais

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le 14 mai 2025

**PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTRE LES POSTES
SARAGUAY ET ROCKFIELD – QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES – DQ3
Réponses de la Ville de Montréal-Ouest**

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint nos réponses aux questions soulevées dans le cadre de votre examen du projet précité.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

M^e Raffaella Di Stasio
Directrice générale

PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE ENTRE LES POSTES SARAGUAY ET ROCKFIELD – QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES – DQ3

1. Projet de corridor vert (entre le parc-nature du Bois-de-Saraguay et le parc Angrignon) de la Ville de Montréal et des villes liées en partenariat avec Hydro-Québec :

1.1 Sur quels terrains sera réalisé le projet de corridor vert ? Sera-t-il situé sur des terrains qui appartiennent à Hydro-Québec et/ou ceux de la propriété du CPKC?

R-1.1. Selon le tracé actuel, ce serait majoritairement sur l'emprise d'Hydro Québec. Pour relier la portion incluse entre le Parc Meadowbrook et l'avenue Westminster Nord à Montréal-Ouest à la portion de notre territoire se rendant à celle vers la continuité extraterritoriale, le tracé prévoit deux options, soit passer via la rue Westminster Nord (propriété de la Ville) soit passer via partie de l'emprise de CPKC sous le viaduc de l'avenue Westminster N.

1.2 Quels sont les rôles et responsabilités de la Ville de Montréal-Ouest et de la Ville de Montréal en lien avec le projet de corridor vert?

R-1.2. Ces responsabilités seront définies par règlement de l'agglomération lorsque le corridor vert sera constitué. Nous pouvons supposer que la Ville sera responsable d'entretenir la section de son territoire, de l'éclairer et d'y maintenir la sécurité, l'ordre et la propreté. L'Agglomération sera responsable du côté financier et de la planification et l'aménagement du territoire dans une visée urbanistique.

1.3 Est-ce que la Ville de Montréal-Ouest aura le mandat d'aménager et d'entretenir le territoire du corridor vert (terrains compris dans l'emprise de la nouvelle ligne et dans l'emprise de CPKC)?

R-1.3. Hypothétiquement, et sur le principe, oui.

1.4 Au-delà des principes directeurs d'aménagement déposés à la commission (DB2), est-ce que la Ville a déjà un plan d'aménagement pour le projet de corridor vert? Dans l'affirmatif, veuillez nous détailler les aménagements/travaux qui seront sous votre responsabilité. À titre d'exemples: aménagement de sentier, travaux de verdissement du terrain, aménagements divers (lampadaires, bancs, aires de repos etc.).

R-1.4. La responsabilité de réalisation des travaux n'a pas encore été attribuée. L'Agglomération a développé des esquisses d'aménagement. C'est assez

concret. Il y a un sentier, des plantes indigènes, de l'éclairage discret, du mobiliers urbain, etc. Nous ignorons leur degré d'avancement puisque les rencontres élargies incluant toutes les parties prenantes ont été suspendues.

1.5 Dans le cas où le plan d'aménagement n'est pas amorcé, veuillez nous présenter la démarche envisagée pour le réaliser et l'échéancier du projet.

R-1.5. L'Agglomération de Montréal et Hydro Québec sont mieux placées pour y répondre.

2. Projet de jardin collectif

2.1 Y a-t-il des jardins communautaires ou collectifs sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest?

R-2.1. Non.

2.2 La Ville de Montréal-Ouest a-t-elle pu prendre connaissance d'une proposition de jardin collectif déposée en 2020 par la requérante à la présente médiation? Le cas échéant, quelles sont les constations ou préoccupations de la Ville à l'égard de cette proposition?

R-2.2. Le manque d'espace, le risque de dépôt clandestin, la quiétude des riverains, le manque de visibilité pour les patrouilleurs, etc. Je sais qu'il a été question d'évaluer cette idée lors de la tenue des rencontres du comité local formé de citoyens, d'élus, d'employés municipaux et d'Hydro-Québec, mais cela a été rapidement évacué.